

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2020.
ADOPTION

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

Secrétaire de séance : M Jean-Luc Trichard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 16 décembre 2020
Rendue exécutoire le : 17 décembre 2020
Publiée le : 17 décembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2020

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2020. ADOPTION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° DG19_131 du 11 décembre 2019 adoptant le budget primitif du Budget Principal de la Ville pour 2020,

Vu la délibération n° DG20_031 du 13 mai 2020 adoptant la décision modificative n°1 du Budget Principal pour l'exercice 2020,

Vu la délibération n° DG20_083 du 18 juillet 2020 adoptant le budget supplémentaire du Budget Principal pour 2020,

La décision modificative n° 2 du Budget Principal pour l'exercice 2020 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	65 – Autres charges de gestion courante	101 312,01		70 – Produits des services	-6 826,00	
	67 – Charges exceptionnelles	-108 138,01				
	023 – Virement à la section d'investissement		59 350,00			
	042 – Opérations d'ordre entre sections		59 350,00			
	Total	-6 826,00	0,00	Total	-6 826,00	0,00
	Total de la section de fonctionnement	-6 826,00		Total de la section de fonctionnement	-6 826,00	
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	400,00		13 – Subventions d'investissement	7 500,00	
	21 – Immobilisations corporelles	1 005 928,64		16 – Emprunts et dettes assimilées	-125 513,63	

23 – Immobilisations en cours	-794 950,02		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	1 627,25	
			27 – Autres immobilisations financières	136 997,65	
			021 – Virement de la section de fonctionnement		-59 350,00
			040 – Opérations d'ordre entre sections		59 350,00
Total	211 378,62	0,00	Total	20 611,27	0,00
001 – Résultat reporté	-190 767,35				
Total de la section d'investissement	20 611,27		Total de la section d'investissement	20 611,27	
Total de la DM n°2	13 785,27		Total de la DM n°2	13 785,27	

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte, telle qu'annexée à la présente délibération, la décision modificative n° 2 du Budget Principal pour l'exercice 2020 qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 16 décembre 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat



RAPPORT DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2020

La décision modificative est un acte budgétaire qui permet d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non réalisation de certaines opérations.

Cette décision intervient en fin d'exercice 2020 et vient ajuster les crédits votés au Budget primitif, à la décision modificative n° 1 et au Budget supplémentaire pour l'exercice 2020.

Elle comprend les crédits pour passer les écritures nécessaires à la clôture du budget annexe Galaxie :

- financement du déficit du budget annexe Galaxie de 108 K€, dans la mesure où la vente de la zone Galaxie 4 a été faite à un prix moindre que l'acquisition des terrains ;
- intégration des équipements communs de voirie qui n'ont pas été cédés à la FAB pour 77 K€ ;
- complément de crédits (137 K€) pour le remboursement intégral en 2020 de l'avance faite par le budget principal pour l'acquisition des terrains de Galaxie 4.

Elle intègre également le résultat de clôture du SIVOM Jalles Sud Médoc affecté à la Ville de Saint-Médard-en-Jalles conformément à la délibération à l'ordre du jour de ce conseil :

- diminution du résultat reporté à la section d'investissement (001) de -190 767,35 K€
- complément de 1 627,25 € à l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068).

Enfin, elle ajuste également les crédits de la section d'investissement au plus près des réalisations sur 2020.

➤ **Section de fonctionnement :**

Dépenses réelles de fonctionnement : -6 826 €

Conformément à la délibération à l'ordre du jour ce conseil, la décision modificative intègre la diminution de -6 826 € de crédits pour la subvention 2020 de la Scène nationale Carré-Colonnes en raison de la moindre refacturation des charges de mises à disposition suite à la crise sanitaire (chapitre 65).

Le fonds de soutien à la réouverture des commerces, voté en mai dernier, avait été provisionné à hauteur de 260 K€. Les commerces pouvaient présenter un dossier de demande jusqu'au 31 octobre pour en bénéficier. 94 commerces ayant déposé un dossier, le fonds a été utilisé pour 94 000 €.

Les crédits non consommés sont utilisés en partie pour financer le déficit du budget annexe Galaxie. Un transfert de crédits est donc réalisé entre le chapitre 67 et le chapitre 65 pour 108 K€.

Il est inscrit 59 350 € de crédits en complément pour passer des écritures d'ordre de dotations aux amortissement. Cette somme apparaît en dépenses d'ordre de fonctionnement et en recettes d'ordre d'investissement.

Le virement à la section d'investissement est diminué de ce montant.

Recettes réelles de fonctionnement : -6 826 €

La décision modificative intègre la diminution de la refacturation des charges de mise à disposition à la Scène Nationale Carré-Colonnes pour 2020 par une baisse des crédits au chapitre 70 de -6 826 €.

➤ **Section d'investissement :**

Le résultat reporté de la section d'investissement (001) est diminué de -190 767,35 € suite à la reprise du résultat de clôture du SIVOM.

Dépenses réelles d'investissement : 211 378,62 € €

Cette décision modificative comprend l'annulation des crédits de paiement pour l'autorisation de programme des travaux de restructuration et d'extension de l'école Cérillan pour 726 338,02 € (chapitre 23).

Il est également enlevé 68 K€ de crédits de l'enveloppe pour verser des avances sur les marchés publics, qui ne seront pas utilisés d'ici la fin de l'année (chapitre 23).

Elle intègre 1,006 M€ de crédits supplémentaires au chapitre 21 pour des opérations non prévues au budget :

- 58 K€ pour la création de logements d'urgence
- 300 K€ pour le remplacement de points lumineux par des lanternes LED
- 390 K€ pour la reconstruction du COSEC suite à l'incendie
- 160 K€ de crédits complémentaires pour les travaux de mises aux normes du restaurant de la gare cycliste (300 K€ au BP 2020)
- 20 K€ pour l'achat de vélos à assistance électrique pour la brigade verte
- 77 K€ pour l'intégration des éléments communs de voirie de Galaxie 4

Il est également inscrit 400 € de crédits complémentaires pour permettre le versement de la participation maximum de 200 € aux agents municipaux pour l'achat de vélos, trottinettes... A ce jour, 11 participations ont été versées en 2020.

Recettes réelles d'investissement : 20 611,27 €

La décision modificative comprend l'inscription des 137 K€ de crédits complémentaires pour le remboursement intégral en 2020 de l'avance faite par le budget principal pour l'acquisition des terrains de Galaxie 4 (chapitre 27).

Elle intègre également la participation de la CAF à la création du skatepark pour 15 K€, qui se décompose ainsi :

- 7 500 € de subvention d'équipement (chapitre 13)
- 7 500 € de prêt à taux zéro (chapitre 16).

Elle comprend aussi le complément de crédits de 1 627,25 € suite à la reprise du résultat de clôture du SIVOM (compte 1068).

La décision modificative est équilibrée par la diminution de 133 K€ du recours à l'emprunt bancaire sur 2020 (chapitre 16).

Le montant total des emprunts budgétés en 2020 s'élève à 5,941 M€.

Ce montant est à rapprocher des 2,382 M€ de remboursement annuel du capital de la dette.

La Ville s'endettera donc de 3,559 M€ en 2020 pour financer les investissements de l'année.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_182
Date de la décision :	2020-12-16 00:00:00+01
Objet :	DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2020. ADOPTION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	033-213304496-20201216-DG20_182-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201216-DG20_182-DE-1-1_0.xml	text/xml	940
Nom original :		
DG20_182.pdf	application/pdf	1353501
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201216-DG20_182-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1353501

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2020 à 11h01min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2020 à 11h01min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2020 à 11h01min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 décembre 2020 à 11h04min10s	Reçu par le MI le 2020-12-17